

**Compte-Rendu du Conseil Municipal**  
**Séance du 27 avril 2017**

En exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date de la convocation	Date de publication
15	11	3	1	3	21 avril 2017	10 mai 2017

**Présents:** M. BALON Jean, Maire ; Mme REGIBIER-JAUNATRE Muriel, Maire-Adjoint, PAVIOT Etienne, PERRAGIN Charly, MICOUREAU Adrien, JOMAT Daniel, JEANTY Robert, et Mmes VERDIER Edithe, BAUDON Marie-Claire, DLUS Sarah et GODET Annick, conseillers municipaux

**Absents avec pouvoir:** ROUSSEAU-COSTE Fabrice (pouvoir à MICOUREAU Adrien), AIT-TALEB Michel (pouvoir à GODET Annick), PETIT Céline (pouvoir à BALON Jean)

**Absent non excusé:** LE JEUNE Jérôme

**Secrétaire de Séance :** REGIBIER-JAUNATRE Muriel

*La séance est ouverte à 19 heures 05*

**1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31/03/17**

Il est approuvé à la majorité.

Vote pour de Mr Balon (Petit), Jomat et Perragin et de Mmes Regibier-Jaunatre, Verdier

Abstentions de Mmes Baudon et Dlus et de Mrs Micoureau (Rousseau-Coste) et Paviot.

Vote contre de Mrs Jeanty et de Mme Godet (Aït-Taleb).

Il est demandé que la composition du groupe de travail sur l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal soit corrigée. Mr Paviot remplace Mr Perragin.

Le compte-rendu du 31/03/17 n'a pas été affiché sur le panneau extérieur. L'oubli sera corrigé.

**2- Retrait de la délibération n°6-2017 relative à l'augmentation du temps de travail d'un agent titulaire**

Les membres du conseil municipal sont unanimes pour retirer la délibération n°6-2017 relative à l'augmentation du temps de travail d'un agent titulaire conformément à la demande de Mme la préfète du Cher par courrier en date du 14 avril dernier qui en demandait le retrait.

Ce retrait a pour effet de stopper la procédure de saisine du Tribunal Administratif d'Orléans opérée par Mr Jeanty par l'intermédiaire d'un avocat.

### **3- Travaux de réfection de la toiture du Porche : choix de l'entreprise**

Il s'agit de procéder au choix de l'entreprise qui sera retenue pour réaliser la réfection de la toiture du porche.

4 devis ont été fournis par les entreprises suivantes :

*-Laprade pour 20 047.45 € TTC*

*-Laplantine pour 8 192.88 € TTC*

*-Hemery pour 11 979.43 € TTC*

*-Dujour pour 12 498.89 € TTC*

Après délibéré et à la majorité, l'entreprise de Mr Dujour est retenue pour la réfection de la toiture du porche pour un montant de 12 498.89 € subventionnés à hauteur de 5207 € HT par la réserve parlementaire.

Mr Ait-Taleb vote contre et Mr Jeanty et Mme Godet s'abstiennent.

Les crédits de ces travaux sont prévus en section d'investissement du BP 2017.

### **4- Rénovation du monument aux morts : demande de subvention auprès de l'ONAC**

Mr Perragin, conseiller municipal et rapporteur du projet, présente à l'assemblée le dossier relatif à la rénovation du monument aux morts qui consiste à remplacer les plaques de marbre, redorer les lettres, nettoyer les pierres et installer un mât pour hisser les couleurs lors des cérémonies commémoratives.

2 devis ont été demandés, l'un à l'entreprise de marbrerie Jusserand pour la partie nettoyage et gravure d'un montant de 1305 € TTC et l'autre à la société SEDI pour 420.12 € TTC relatif à la fourniture du mât et d'un pavillon. La pose du mât serait effectuée par les services municipaux.

Cette dépense de 1725.12 € peut être subventionnée par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants).

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'accepter de déposer une demande de subvention auprès de l'ONAC pour financer une partie de cette rénovation de monument. Cette demande est acceptée à l'unanimité. La commune de Saugy sera également sollicitée officiellement pour participer à cette rénovation, le monument aux morts étant commun aux communes de Charost et de Saugy.

### **5- Collège Voltaire : aide au financement des fournitures scolaires des collégiens**

Après délibéré, et à la majorité, Mr Paviot et Mme Dlus, n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal décide d'octroyer 50% de la somme demandée annuellement aux familles dont les enfants sont scolarisés au collège Voltaire pour l'achat des fournitures scolaires.

Les comptes étant déjà soldés pour l'année scolaire 2016-2017, il est convenu que la décision sera appliquée pour la rentrée scolaire 2017-2018.

## 6- Questions diverses

Mr le Maire fait écho au conseil municipal du 23 février dernier au cours duquel avait été évoqué le problème des sacs d'ordures ménagères contenant des déjections animales. Il s'est fait préciser par les services techniques de la CCPI, chargés de la gestion des ordures, que les déjections animales recueillies dans de la sciure végétale pouvaient être déposées dans le caisson des végétaux et que celles recueillies dans de la sciure minérale pouvaient être déposées dans le caisson « Tout Venant ».

PALISSON David, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, prendra ses fonctions aux Services Techniques le 1<sup>er</sup> mai prochain. Il arrive de la CDC FERCHER et est habitant de la commune de Lunery.

Depuis le 24 avril dernier, THOMAS Anaïs, originaire de Civray, est venue renforcer l'équipe d'animation du COCLICO. Elle a été recrutée pour 3 ans en contrat d'avenir.

La commune recrute 2 animateurs BAFa en contrat éducatif pour la période estivale, du 10 au 28 juillet.

Une dernière réunion de présentation du projet éolien se déroulera en mairie le 2 mai à 18 heures 30 avec Enertrag et les conseillers municipaux.

Mr Perragin informe qu'il a accompagné les agents techniques ce jour à la visite de l'entreprise Sainte-Lizaigne SNC, spécialisée dans la fabrication de branchements pour l'adduction d'eau permettant de localiser les fuites.

Mme Baudon signale le dysfonctionnement du candélabre Rue de Castelnaud. L'entreprise CITEOS, en charge de l'entretien de l'éclairage public, est dans l'attente d'une pièce spécifique de réparation.

Pour conclure, Mr le Maire informe l'assemblée des décès de Mr Poisson et Mme Beaucher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.

Affiché le 10 mai 2017.  
Le Maire.